

# Bretagne : le Conseil d'Etat autorise les Canadiens à détruire la forêt de Lanouée avec 16 éoliennes !

écrit par Christine Tasin | 19 avril 2021



Les mêmes qui nous font des cacas nerveux sur l'écologie, la préservation des espèces, le vilain Blanc pollueur... se couchent devant les multinationales polluées et profiteuses avec leurs éoliennes, aux dépens des espèces protégées.

Quel cirque, non mais quel cirque ! Quel cinéma, non mais quel cinéma !

Pauvre forêt de Lanouée, abandonnée, sacrifiée sur l'autel de la mondialisation, sur l'autel de l'arnaque éolienne... voir note 1. Le Conseil d'Etat aux ordres de Macron a donc clairement privilégié les éoliennes au lieu de préconiser le maintien et le développement du nucléaire afin d'assurer l'indépendance énergétique de la Bretagne.

J'avais assisté il y a 2 ans au procès de 7 braves gars qui, pour préserver leurs vaches des méfaits des premières éoliennes construites sans autorisation dans cette forêt, avaient détruit le transformateur des dites éoliennes... ce qui

leur avait coûté cher et avait carrément bouché tout avenir pour les paysans co-responsables de l'affaire avec les indemnités réclamées par les propriétaires d'éoliennes.

<https://resistancerepublicaine.com/2019/09/20/eoliennes-vandalisees-en-bretagne-6-mois-de-prison-avec-sursis-pour-7-gilets-jaunes/>

Un électrochoc. Anne-Marie Robic, déléguée pour le Morbihan de la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) n'en revient toujours pas. « ***Je n'étais pas prête à ces conclusions. C'est terrible, inacceptable*** ».

**Cela fait 7 ans que l'association se bat aux côtés de Bretagne vivante et de plusieurs riverains, pour empêcher le projet de parc éolien porté par la société Les moulins de Lohan, filiale du groupe canadien Boralex.** Sept années de bataille judiciaire rythmée par des décisions tantôt favorables, tantôt défavorables à la cause des défenseurs de la forêt.

Ce jeudi 15 avril, **le Conseil d'Etat a donc tranché définitivement : la société Les moulins de Lohan a le feu vert pour construire et exploiter ses 16 éoliennes dans la forêt de Lanouée (Morbihan).**

#### **16 hectares de prise au sol pour 16 éoliennes**

L'entreprise québécoise Boralex est spécialisée dans la production d'énergie renouvelable. En Bretagne, son projet, porté par sa filiale Les Moulins de Lohan, est de construire **un parc de 16 éoliennes de 185 mètres de haut dans la partie sud-est de la forêt de Lanouée** située sur la commune des Forges dans le Morbihan. **Sur une parcelle de 331 hectares ces 16 éoliennes et les routes d'accès auront une prise au sol de 16 hectares dans cette forêt qui est aussi le deuxième massif forestier breton.**

Ces installations doivent permettre de produire **50 mégawatts**, de quoi alimenter en électricité 50 000 personnes, d'après le porteur de projet.

#### **Un réservoir de la biodiversité**

Le busard Saint Martin, l'autour des palombes ou l'engoulevent d'Europe sont

quelques-unes des espèces d'oiseaux qui nichent dans la forêt de Lanouée. Mais celle-ci abrite aussi des amphibiens, des chiroptères, et quantité de plantes rares. Au total **66 espèces protégées y ont été recensées.**

Pour Anne-Marie Robic le parc éolien va inévitablement faire fuir ces espèces et dénaturer complètement la forêt. Pour le Conseil d'Etat les objectifs de la transition écologique et la production d'énergie renouvelable priment sur la protection de la biodiversité.

[...]

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/morbihan/lanouee-le-conseil-d-etat-autorise-le-parc-de-16-eoliennes-en-foret-2048917.html>

.

## Note 1 la forêt de Lanouée

Cette forêt, très ancienne, à sol nettement acide<sup>2</sup>, couvre une grande partie de la superficie de la commune de [Forges de Lanouée](#). Une petite partie nord-ouest, correspondant à 98 hectares soit 5 % de sa superficie, se trouve sur la commune de [Plumieux](#), dans les [Côtes-d'Armor](#)<sup>2</sup>.

[La partie Nord-ouest, une tourbière](#), est classée [ZNIEFF de type I](#) en raison de la présence du [piment royal](#) et du [rossolis intermédiaire](#)<sup>2</sup>. [Les zones de tourbière sont colonisées par la grassette du Portugal](#)<sup>2</sup>. [La forêt comporte une hêtraie et une chênaie sur colline, et du houx](#)<sup>2</sup>.

[Une soixantaines d'espèces d'oiseaux, dont certaines rares, ont été recensées dans la Forêt de Lanouée, dont une dizaine y nichent à l'année, dans les zones de futaie, de taillis sous futaie, et les landes ouvertes ou peu boisées](#)<sup>2</sup>. [Son recensés l'Autour des palombes, le Busard Saint-Martin, l'Engoulevent d'Europe, le Pic noir, le Pic cendré, le Pouillot siffleur et la Fauvette pitchou](#)<sup>2</sup>. [La forêt abrite aussi des Campagnols amphibie](#)<sup>2</sup>.

[...]

Le [groupe Louis-Dreyfus](#) a acquis la forêt de Lanouée en mai 2007, via sa filiale [Ressources Forestières](#)<sup>1</sup>. [En 2015, ce groupe la revend à l'investisseur canadien Boralex](#)<sup>5</sup>, via sa filiale « [Les moulins du Lohan](#) », qui [engage des travaux de défrichement](#) sur une douzaine d'hectares pour construire un [parc éolien](#). Les associations de protection de la faune sauvage estiment que ces travaux mettent en péril la [biodiversité](#)<sup>6</sup>. [En raison d'une tentative de passage en force du groupe Boralex, qui a entamé ces travaux sans attendre](#)

[les autorisations judiciaires, les travaux sont suspendus par décision de justice de la cour de Rennes le 11 juillet 2017, et la forêt rachetée par un groupement forestier dans lequel figure la Caisse des dépôts et consignations](#)<sup>57</sup>. La forêt demeure un domaine privé. Nicolas Hulot, alors ministre de l'Écologie, critique le jugement du tribunal administratif de Rennes, soutenant la société « Les moulins du Lohan »<sup>8</sup>.

[Le rachat ne met pas un terme au projet de parc éolien](#)<sup>5</sup> situé en dehors des parcelles boisées achetées : le 4 février 2019, le rapporteur public de Nantes préconise l'autorisation de ce projet<sup>9</sup>. [Par ailleurs, les routes sont déjà goudronnées et élargies, et des surfaces bétonnées pour permettre la pose du socle des éoliennes](#)<sup>10</sup>.

[Des zadistes](#), opposants à ce projet, appellent à occuper ce site en février 2019, dans l'objectif d'empêcher la reprise des travaux<sup>11</sup><sup>12</sup>. [Le rachat par un groupement forestier dans lequel figure la Caisse des dépôts et consignations est entériné discrètement en décembre 2018](#)<sup>13</sup>. [Le projet de parc éolien est examiné devant le Conseil d'État en octobre 2019](#)<sup>14</sup>. [Le 1er novembre, un conflit entre veneurs et opposants à la chasse à courre entraîne trois hospitalisations de veneurs à l'hôpital de Plérmel](#)<sup>15</sup>.

Wikipedia.

## **Note 2 l'imposture éolienne**

<https://resistancerepublicaine.com/2019/02/28/grand-debat-sur-la-transition-energetique-replacer-les-centrales-nucleaires-par-des-eoliennes/>

<https://resistancerepublicaine.com/2018/11/30/la-grande-arnaque-des-eoliennes/>

<https://resistancerepublicaine.com/2018/12/05/les-eoliennes-reconnues-dangereuses-pour-la-sante-humaine/>